



Municipalité de Montebello

AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par le soussigné, QUE:

Le conseil municipal, à la séance ordinaire tenue le 21 mai 2019, a adopté le Règlement numéro 927-2019 décrétant une dépense de 75 000 \$ et un emprunt de 75 000 \$ pour l'achat de bacs et la mise en place d'une collecte régulière des matières compostables.

Le règlement numéro 927-2019 est déposé au bureau municipal, 550, rue Notre-Dame, Montebello (Québec) JOV 1LO et toute personne intéressée peut en prendre connaissance durant les heures de bureau.

Le règlement numéro 927-2019 a été approuvé par le Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation le 7 juin 2019.

Donné à Montebello ce 11 juin 2019.

Me Chloé Gagnon
Directrice générale et secrétaire-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, Me Chloé Gagnon, directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut, en affichant une copie à chacun des deux endroits désignés par le conseil, le 11 juin 2019 entre 12 heures et 17 heures.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 11 juin 2019.

Me Chloé Gagnon
Directrice générale et secrétaire-trésorière